



### **BUREAU SYNDICAL**

### PROCES-VERBAL Séance du 24 mai 2022

Courriel: sdes@sdes73.com

### SOMMAIRE

SEANCE	2
ORDRE DU JOUR	
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE	2
RAPPORTS PRESENTES	3
QUESTIONS DIVERSES	7
ANNEXES - DELIBERATIONS	8

### SEANCE

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, à 14h000, le bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, dûment convoqué en date du 4 avril 2022, s'est réuni au SDES, Bâtiment le 3D - 81 rue de la Petite Eau à La Motte-Servolex, sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Chantal MARTIN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ et Béatrice SANTAIS.

### Assistaient également à la réunion :

Alexandra MARION, Jean-Elie MOMMESSIN, Cindy MARLIN, Nathalie LAUGIER.

Membres en exercice: 13

Quorum : 7 Présents : 11

Président de séance : Monsieur Michel DYEN, Président du SDES.

### ORDRE DU JOUR

Le Président ouvre la séance et donne connaissance de l'ordre du jour :

BS 4-1-2022	Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières
BS 4-2-2022	Diagnostics d'éclairage public : participations financières
BS 4-3-2022	Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières
BS 4-4-2022	Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES :
	programme provisoire 2022
BS 4-5-2022	Création de nouvelles infrastructures de recharge pour véhicules
	électriques (IRVE) - Lancement consultation

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Jean-Claude RAFFIN est élu secrétaire de séance.

Madame Nathalie LAUGIER est élue secrétaire auxiliaire de séance (assiste à la séance mais sans participer aux délibérations).

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Michel DYEN, propose d'adopter le procès-verbal du bureau syndical du 12 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

### **RAPPORTS PRESENTES**

Michel DYEN débute la réunion en remerciant les participants de leur présence.

### Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage (MOA) ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles supérieures à 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, le SDES étant lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA organisé par la FNCCR, plus particulièrement pour le territoire des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, ce programme peut financer des audits énergétiques pour le compte des communes de ces territoires afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 6 dossiers présentés en annexe au présent rapport, à savoir :

- ▶ 5 dossiers sont réalisés sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 12 355,94 € TTC sans reste à charge final pour le SDES, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe au présent rapport.
- ▶ 1 dossier est réalisé sous MOA communale, sans participation financière du SDES, représentant un engagement budgétaire global de 27 912.50 € TTC. Ce dernier au regard de la facture de la commune, va récupérer la participation financière au titre du programme SEQUOIA puis la reverser directement à ladite commune et ce, conformément aux éléments financiers précisés dans le tableau n° 2 de l'annexe jointe au présent rapport.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- Approuver les 6 dossiers listés dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;
- Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;
- Autoriser les engagements budgétaires des 5 dossiers sous MOA du SDES, et d'un dossier sous MOA communal, sur la base des montants mentionnés dans les tableaux n°1 et n°2 annexés au présent rapport.
- Donner délégation au Président pour notifier la participation financière de SEQUOIA pour le seul dossier sous MOA communal, sur la base du montant mentionné dans le tableau n° 2 annexé au présent rapport.

Cindy MARLIN précise que dans la 9° colonne du tableau n°2 -Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA communale, il faut remplacer le titre « Engagements budgétaires SDES TTC » par titre « Engagements budgétaires des communes TTC ».

Michel DYEN interroge le bureau.

Adopté à l'unanimité.

### Diagnostics éclairage public : participations financières

Le comité syndical du 9 février 2016 a validé le principe de participations financières du SDES pour la réalisation de diagnostics du patrimoine d'éclairage public des communes adhérentes, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

La délibération CS 1-10-2022 du 15 février 2022 est venue réaffirmer ce principe, précisant un taux maximum de participation financière de 40 % du montant HT des études afférentes, sans limite d'habitants ou de quantité de points lumineux.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non le nouveau dossier noté à valider et présenté dans le tableau annexé au présent rapport.

De plus, 2 dossiers déjà validés antérieurement, nécessitent un complément budgétaire suite à une quantité relevée des points lumineux plus importante sur le territoire communal.

Ces 3 dossiers représentent un engagement budgétaire du SDES de 2 697 € avec un reste à charge final de 899 € correspondant à la participation financière du SDES.

Toutefois, le montant de la participation pour le nouveau dossier pourra être réévalué à la hausse en fonction de la quantité réelle de points lumineux relevés lors de l'étude.

Dès lors et dans ce cadre, le dossier devra faire l'objet d'une analyse supplémentaire lors d'un prochain bureau syndical afin de décider ou non de l'engagement budgétaire complémentaire.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- Approuver les dossiers listés dans le tableau joint en annexe au présent rapport ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage, valant convention financière et spécifiques à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant l'émission des bons de commande et l'exécution des marchés ;
- Autoriser les engagements budgétaires de ces 3 dossiers, sur la base des montants mentionnés dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;
- Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux collectivités concernées.

Adopté à l'unanimité.

### Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes Participations financières

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers présentés au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 15 février 2022.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 5 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 5 dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport, représentent une participation financière potentielle maximum de 13 880 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- Approuver les 5 dossiers notés A VALIDER et affichés dans le tableau annexé au présent rapport ;
- ► Autoriser les engagements budgétaires des 5 nouveaux dossiers sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 13 880 €;
- ▶ Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier les participations financières du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.

Alain ZOCCOLO interroge sur le faible montant d'aide apporté à la commune de Grignon par rapport au nombre de points lumineux concernés.

Cindy MARLIN précise que la commune ne transfère pas la TCCFE, et donc perçoit un pourcentage moins important d'aide que les communes participant au dispositif de la TCCFE.

Michel DYEN interroge le bureau.

Adopté à l'unanimité.

### Travaux d'enfouissement de réseaux sous maitrise d'ouvrage du SDES : Programme provisoire 2022

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque

opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

8 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical les analyse et les valide ou non :

- Entrelac, Rues Joseph Michaud et du 17 octobre, réseau BT (400 ml);
- ▶ Fréterive, Chemin des Pillettes, réseau BT (300 ml) ;
- Méry, Rue des Exertiers réseau BT (100 ml);
- ▶ Nances, secteur les Gollets, réseau BT (830 ml) ;
- ▶ Peisey Nancroix, Route de la Tannerie, réseau BT (440 ml) ;
- Queige, Molliessoulaz et Gîte, réseau BT (1 150 ml);
- ▶ Séez, RD 1090, route du Petit Saint Bernard, réseau BT (450 ml) ;
- ▶ Ugine, Avenue de Serbie, réseau BT (1 255 ml);

De plus, **3** opérations déjà validées antérieurement, nécessitent des compléments budgétaires suite au résultat de l'appel d'offres afférent ou à des modifications en cours d'opération. Il convient que le bureau syndical analyse la modification de l'opération listée ci-dessous et la valide ou non :

- Aix-Les-Bains, Secteur Place Lafin, réseau BT (450 ml);
- Cruet, secteur rue Marius Canton, chemin du Pray, réseau BT (280 ml);
- ▶ Séez, secteur Villard Dessus, rue des Pierres Blanches, réseau BT et HTA (330 ml).

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ Approuver le programme provisoire 2022 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière;
- Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents;
- ▶ Autoriser les engagements budgétaires des 8 opérations concernées par le présent rapport, ainsi que ceux complémentaires des 3 opérations concernées sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;
- ▶ Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.

Adopté à l'unanimité.

### Création de nouvelles Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electrique (IRVE) Lancement consultation

Par délibération en date du 9 février 2016, le SDES s'est engagé dans l'accompagnement des communes pour le déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

En 2018, le SDES a coordonné les travaux d'installation et de raccordement et mise en service de 45 bornes, pour 13 collectivités, en ayant assumé l'investissement.

Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, le SDES a réalisé une enquête auprès de toutes les collectivités et d'autres organismes publics et parapublics (CHU, Citiz....) qui a mis en évidence une demande de la part des collectivités d'une centaine de bornes supplémentaires.

Afin de poursuivre l'accompagnement proposé par le SDES, par délibération n° CS 2-6-2022 en date du 5 mai 2022, le comité syndical a validé un modèle de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et convention financière pour la mise en place d'IRVE.

Ce modèle de document permettra aux communes de déléguer au SDES la prestation de maitrise d'ouvrage de fourniture, pose et raccordement de bornes.

Afin mettre en œuvre la fourniture, la pose et le raccordement des bornes concernées, il convient désormais de lancer un marché de travaux de type accord-cadre, à bons de commandes.

Le besoin porte sur une centaine de bornes réparties sur l'ensemble du département, dont l'investissement sera à la charge des communes ou autres organismes publics et parapublics concernés.

Cette estimation pourra être revue à la hausse, pour répondre à la demande croissante des collectivités d'une part, et d'autre part du bilan qui sera issu du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) en cours de réalisation par le SDES via le groupement de commande retenu Systra France / Element Energy.

Le montant estimé du marché est à ce jour d'environ 3 000 000 d'euros.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- Autoriser le lancement d'une consultation pour la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE, sous la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée, pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes ;
- D'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence de l'accord-cadre afférent ;
- ▶ Déléguer à Monsieur le Président l'attribution de l'accord-cadre après avis de la Commission d'Appel d'Offre ;
- ▶ Déléguer à Monsieur le Président toutes autres décisions et modalités de passation et d'exécution de l'accord-cadre afférent.

Jean-Elie MOMMESSIN apporte des précisions sur les bornes AC/DC en mentionnant qu'elles chargent trois fois plus rapidement qu'une borne Schneider 2x22 kW existante dans la DSP eborn en Savoie.

Jean-Marc VIAL demande des précisions sur la date de la CAO.

Nathalie LAUGIER précise qu'une date doit être programmée courant mi-juillet prochain.

Jean-Claude RAFFIN demande combien il y aura d'attributaire.

Nathalie LAUGIER précise qu'il n'y aura qu'un attributaire de type entreprise de TP.

Jean-Elie MOMMESSIN mentionne que le marché est prévu sur prix unitaire.

Un consuel sera obligatoire pour les bornes d'une puissance supérieure à 36 kW.

Le marché permettra une homogénéisation du parc de bornes déployés sur la Savoie.

Un nouveau modèle de type « mère-fille » sera également proposé pour optimise les coûts pour la mise en place de bornes sur un prix pour parking (charge en 11kW ou 7 kW au lieu de 22kW).

Michel DYEN interroge le bureau.

Adopté à l'unanimité.

### Point sur les possibilités de participations financières du SDES dans le cadre du transfert de compétence IRVE

Michel DYEN présente les propositions qui seront faites le 14/06 au prochain Comité Syndical.

Le SDES ira à la recherche du maximum de financement possible sur les dispositifs en place aujourd'hui et à venir.

Le SDES propose de participer à la partie déficitaire du fonctionnement qui s'élève entre 1000 à 1500 €/borne pour en payer 100% de cette somme aux communes transférant leur compétence sur les années 2021 et 2022.

Marie-Claire BARBIER précise que ces coûts n'ont pas été facturés aux communes concernés pour 2021.

Il est aussi rappelé que pour la dernière année de la DSP les coûts d'équilibrage seront de zéro, cette dernière s'équilibrant à terme.

Jean-Claude RAFFIN mentionne que le nombre de bornes pour 2023 n'est pas connu à ce jour et explique le choix de limiter le choix de l'aide à 2021 et 2022.

Nathalie LAUGIER précise que certaines communes ont des propositions de mise en place de bornes gratuites.

Michel DYEN précise que les propositions concernent des modèles un peu différents comme pour l'exemple de la commune de Queige (les opérateurs privés proposant des bornes sur l'axe routier menant stations).

Marie-Claire BARBIER demande quel est l'intérêt financier pour les communes mettant en œuvre des nouvelles bornes.

Jean-Elie MOMMESSIN précise qu'une borne est dite « rentable » si elle permet la recharge de 200 km /jour. Il précise aussi que les bornes accélérées de 50 kW sont plus cher que des bornes de 22kW.

Jean-Marc VIAL demande des précisions sur le coût de recharge sera payant. Jean-Elie MOMMESSIN précise que le coût est le même sur tout le territoire couvert par eborn (savoie et autres département).

Jean-Claude RAFFIN précise que l'aide sur les années 2021 et 2022 ne permet en effet d'aider que les communes déjà dans la DSP.

Michel DYEN propose d'étendre l'aide à également l'année 2023, remarque validée en séance.

Marie-Claire BARBIER mentionne qu'il faudrait préciser lors de la délibération sur les participations financières, le choix fait par le SDES de mutualisation les coûts de fonctionnement (il ne sera pas appliqué de coûts de fonctionnement différents en fonction des bornes plus ou moins « performantes »).

Michel DYEN précise que le SDES propose un maillage du territoire, ce qui explique qu'il y aura des bornes qui seront plus utilisés que d'autres. Des éléments pourront être ajouté à la délibération pour faire apparaitre une notion de « vision globale ».

Nathalie LAUGIER précise qu'à terme, l'aide du SDES pourra être lié aux bornes prévues dans le SDIRVE.

Il est également mentionné que le SDES se chargera de la recherche de subventions notamment celle en lien avec le programme ADVENIR.

Jean-Marc VIAL demande des précisions sur la convention de mandat et modèle de délibération.

Nathalie LAUGIER précise que ces documents sont là pour permettre à la commune de déléguer la fourniture et pose de bornes au SDES. Lors du transfert de compétence une autre délibération interviendra

Jean-Elie MOMMESSIN précise que le SDRIVE en est au stade de la phase d'acquisition des données et que l'accès à la cartographie n'est pas facile et que les appels arrivent en nombre au SDES mais il est important que chaque acteur positionne sa ou ses borne(s).

### **QUESTIONS DIVERSES**

6 1

Il est rappelé les prochaines dates des instances :

- prochain comité syndical le 14/06 à 18h,
- prochain bureau syndical le 05/07 à 10h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 15h05.

La secrétaire de séance
Nathalie LAUGIER

La secrétaire de séance
Jean-Claude RAFFIN

Le Président
Michel DYEN

### **ANNEXES - DELIBERATIONS**

Envoyé en préfecture le 08/06/2022 Reçu en préfecture le 08/06/2022

Affiché le

SLO





Délibération n° BS 4-1-2022

Objet:

Audits énergétiques des bâtiments communaux : Participations financières 2022

Membres:

En exercice : 13 Présents : 11

Présents prenant part à la délibération : 11

Date de la convocation :

21 avril 2022

Nota:

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en juin 2022.

SDES, territoir ID: 073-257302232-20220524-DELIB\_BS4\_01\_22-DE

(Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

**Extrait** 

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, Le 24 mai à 14 h,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS et Robert AGUETTAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- D'approuver les six dossiers listés dans les tableaux annexés à la présente délibération ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;
- ▶ D'autoriser les engagements budgétaires des cinq dossiers sous MOA du SDES, et d'un dossier sous MOA communale, sur la base des montants mentionnés dans les tableaux n° 1 et n° 2 annexés à la présente délibération ;
- ▶ De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière de SEQUOIA pour le seul dossier sous MOA communale, sur la base du montant mentionné dans le tableau n° 2 de l'annexe jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme, Le Président du SDES, Michel DYEN





Annexe délibération BS 4-1-2022

# 1- Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA SDES: participations financières 2022

	Reste à charge communal HT	00000	2 190,00	1 800,17	2 629,17	1 257.67	1 015.17	1 015,17	861,67	2 288,50	2 288,50	861,67	861,67	1 015,17	1015,17	1 015,17	1019,17	1013,17	1015,17	10,15,07	1 257 50	1 257 50	1 015 00	1 015.00	1 495.00	1 015,00	1 495.00	225.00	225.00	225,00	F 60 50 4	Reg Sffi	u chi	en é le	pré	éfec	ture	re le le 08 2-202	/06	435.25	02	2	43, 5		SS 57	4_0
	Participation autres financements	2 400 00	7 190,00	1 800,17	2 629,17	1 257,67	1 015,17	1 015,17	861,67	2 288,50	2 288,50														1 495,00									16 840,99		BEST TO STATE OF		Participation autres	financements	432,25	536,08	536,08	432.25	637,50	2 574,16	19 415,14
financière	Participation SDES										20,000	861,67	4 045 47	1 015,17	1 015 17	1 015 17	1 015 17	1015 17	1 257 67	1 015 00	1 257,50	1 257.50	1 015,00	1 015,00		1 015,00	1 495,00	225,00	225,00	225,00	225,00	225,00	225.00	18 491,99		inancière		Participation SDES						000	0,00	18 491,99
Synthèse financière	Participation SEQUOIA (SDES)																																	00,0		Synthèse financière		Participation SEQUOIA (SDES)		864,50	1 072,16	1 072,16	1 275 00	E 448 34	0.140,51	5 148,31
	Engagements budgétaires SDES TTC	5 256.00	0 V 000 V	4 350,40	6 310,00	3 018,40	2 436.40	2 436,40	2 068,00	5 492,40	2 068 00	2 068 00	2 436 40	2 436 40	2 436.40	2 436,40	2 436.40	2 436.40	3 018,40	2 436,00	3 018,00	3 018,00	2 436,00	2 436,00	3 588,00	2 436,00	3 588,00	540,00	540,00	540,00	240,00	540,00	540,00	84 799,13				Engagements budgétaires	3000	2 074,80	2 573,17	2 573,17	3 060 00	12 355 94	401000 41	97 155,08
	Coût audit HT estimé	4 380,00	3 600 33	20,000	5 258,33	2 515,33	2 030,33	2 030,33	1 (23,33	4 577 00	1 723 33	1 723.33	2 030 33	2 030,33	2 030,33	2 030,33	2 030,33	2 030,33	2 515,33	2 030,00	2 515,00	2 515,00	2 030,00	2 030,00	2 990,00	2 030,00	2 990,00	450,00	450,00	450,00	450,00	450,00	450,00	70 665,94			ALC: A COLUMN TO SERVICE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE	Coût audit HT estimé		1 729,00	2 144,31	1 720 00	2 550 00	10 296.62	70,000 01	80 962,56
	Type MOA	SDES	SPUS	2000	3053	SDES	SOLES	SOES	2002	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SDES	SUES	SDES	SUES	SDES					Type MOA	0	SDES	2002	SDES	SDES			
générales	Date demande	20 oct 2021	20 oct 2021	20 oct 2031	20 201 202	20 201 2021	20 001 2021	20 001 2021	20 001 2021	20 oct 2021	20 oct 2021	20 oct 2021	20 oct 2021	20 oct 2021	20 oct 2021	20 oct 2021	20 oct 2021	20 oct 2021	20 oct 2021	20 oct 2021	20 oct 2021	20 oct 2021	20 oct 2021	09 dec 2021	08 mars 2022	08 mars 2022	08 mars 2022	28 mars 2022	28 mars 2022	28 mars 2022	20 2010 2000	20 mars 2022	28 mars 2022			rales		Date demande	10.00	13 déc 2021	13 dec 2021	13 dec 2021	06 avr 2022			
Informations géné	Surface en m2	2745 .	1138	1196	200	346	318	<250 <250	1407	1712	200	<250	300	280	275	255	410	464	965	410	850	00/	756	300	300	200	1200	1130	1630	2300	3580	0000	0011			Informations générales		Surface en m2	220	626	910	385	200			
Inform	Type d'étude	STS (1) + Decret tertiaire	STS + Decret tertiaire	STD (2) + Decret tertiaire	STS	STS	STS	STS	STD + Decret tertiaire	STD + Decret tertiaire	STS	STS	STS	STS	STS	STS	SIS	SIS	STS	SIS	SIS	010	STS	STO	STS	STD	Année DT	Année DT	Année OT	Année DT	Année DT	A4-pr	Willee D.I			Inform		Type d'étude	STS	STS	STS	STS	STD			
validés	Nom du bâtiment	Groupe scolaire	Ecole Elémentaire	Ecole Maternelle	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole Matemelle	Ecole Elémentaire	Salle des fêtes	Penscolaire	Maine	Assistante	Alicellie Ecole	Main	Saile policialeste	Cools Molecula	Ecole Malerinerie	Fovercomming	Mairie	Logements comminant	Logements communaux CCAS	Salle polyvalente	Mairie	Ecole	Salle polyvalente-Mairie-Ecole-Bibliothèque	Ancienne école	Ecole maternelle	Ecole elementaire + bibliothèque + animado	Centre omnisports + restaurant scolaire + petite	CTM	Total of the contract of the c	i otal deja Valide a ce jour (32 dossiers)		à valider		Nom du bâtlment	Crèche	Centre de Loisirs Les Mouettes	La Mairie	La Maison médicale	Cinéma municipal	Validés le 24 Mai 2022 (5 nouveaux dossiers)		Total provisoire année 2022 (37 dossiers)
Dossiers validés	Commune	Domossin	Domessill	Domessin	Saint Jean de Chevelu	SIVU du Flon (TRAIZE)	Billieme	Jongieux	Saint Genix les Villages	Saint Genix les Villages	amemo	Belmon Tramonet	Relmon Trampost	Belmont Tramonet	Novalaise	Yenne	Yenne	Yenne	Saint Paul sur Yenne	Saint Béron	Saint Béron	Loisieux	Ruffleux	Saint-Vital	Saint-Vital	Saint-Vital	Saint-Vital	Grésy-sur-Aix	Grésy-sur-Aix	Grésy-sur-Aix	Grésy-sur-Aix	Grésy-sur-Aix				Dossiers à valider	3	Commune	Barby	Barby	Barby	Barby	Challes-les-Eaux			
	Réf dossier 22001 AUDIT	22002 ALIDIT	100000000000000000000000000000000000000	SZUUS AUDII	22004 AUDIT	22005 AUDIT	22006 AUDIT	22007 AUDIT	SZOUB AUDII	22009 AUDII	22012 AUDIT	22014 AUDIT	22015 AUDIT	22016 AUDIT	22017 AUDIT	22018 AUDIT	22019 AUDIT	22020 AUDIT	22011 AUDIT	22021 AUDIT	22022 AUDIT	22023 AUDIT	22024 AUDIT	22031 AUDIT	22032 AUDIT	22033 AUDIT	22034 AUDIT	22035 AUDIT	22036 AUDIT	22037 AUDIT	22038 AUDIT	22039 AUDIT						Ref dossier	22027 AUDIT	22028 AUDIT	22029 AUDIT	22030 AUDIT	22040 AUDIT			

\_22-DE

# 2 -Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA communale : participations financières 2022

Г				1	Т	Т	٦	Г	-	-		1	_	Т	٦	Г	
		Reste à charge			3 500,00	on'nee	4 050,00			Reste à charge communal HT		27 912 FO	201210	27 942 ED	21 312,30	31 962 50	20,000
		Participation autres	mancements			00.0	0,00		And the second seconds	Participation autres	mancements			00.0		0.00	
inancière	lialiciele	Participation SDES				000	2000	2000	nanciere	Participation SDES				0.00		00'0	
Synthèse financière	osimicse i	Participation SEQUOIA (SDES)		3 500 00	550.00	4 050 00	20,522	Cunthon f	Syllilese illianciere	Participation SEQUOIA (SDES)		27 912,50		27 912,50		31 962,50	
	A Control of the last	Engagements budgétaires pour les	communes TTC	3 500.00	550,00	4 050,00			The second second	Engagements budgétaires pour les	communes LTC	27 912,50		27 912,50		31 962,50	
	The state of the s	Coût audit HT	INTERNATION AND DESCRIPTION OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IN COLUMN	7 000,00	1 100,00	8 100,00				Coût audit HT		55 825,00		55 825,00		63 925,00	
		Type MOA		COM	COM					Type MOA		COM				1	
ales		Date demande		15 nov 2021	25 nov 2021			ales		Jate demande		10 déc 2021					
Informations générales		Surface en m2 Date demande		1204	265			Informations générales		Surface en m2 Date demande		,					
Informa		Type d'étude	O	Calcul AT EX	Elude de substitution chauffage			Informa		Type d'étude		Schéma Directeur Immobilier					
valides		Nom du bătiment	Ecole Matemelle "I e Manène"	Auberge commingle	Total déjà validé à ce lour 12 docciores	(BINGS T) INCOME	- Thillian	valider		Nom du bâtlment	Ecoles - Bibliothèque - Restaurant scolaire - Pelite	enfance - Centre omnisport - Mairie - Salle polyvalente - CTM	Validé le 24 Mai 2022 (1 nouveau dossier)		Total provisoire année 2022 /3 doseiers)	0.0000000000000000000000000000000000000	
Dossiers Valides		Сотмипе	Barby	Curienne			Conciona	Dossiers a valider		Commune		Grésy-sur-Aix				e Statique	e Dynamique
		Réf dossier	22026 AUDIT	22025 AUDIT						Réf dossier		22048 AUDIT				(1) Simulation Thermique Statique	(2) Simulation Thermique Dynamique

Envoyé en préfecture le 08/06/2022

Reçu en préfecture le 08/06/2022

Affiché le

510

ID: 073-257302232-20220524-DELIB\_BS4\_01\_22-DE





Délibération n° BS 4-2-2022

Objet:

Diagnostics d'éclairage public: Participations financières 2022

Membres:

En exercice: 13 Présents: 11 Présents prenant part à la délibération : 11

Date de la convocation :

21 avril 2022

Nota:

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en juin 2022.

Affiché le

SDES, territoir ID: 073-257302232-20220524-DELIB\_BS\_4\_2\_22-DE (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie)

Envoyé en préfecture le 08/06/2022 Reçu en préfecture le 08/06/2022

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau 73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, Le 24 mai à 14 h,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS et Robert AGUETTAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- D'approuver les dossiers listés dans le tableau joint en annexe de la présente délibération;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage, valant convention financière et spécifiques à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes :
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant l'émission des bons de commande et l'exécution des marchés ;
- ▶ D'autoriser les engagements budgétaires de ces trois dossiers, sur la base des montants mentionnés dans le tableau financier joint en annexe de la présente délibération ;
- De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux collectivités concernées.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme. Le Président du SDES, Michel DYEN



ID: 073-257302232-20220524-DELIB\_BS\_4\_2\_22-DE



### Annexe délibération BS 4-2-2022

### Diagnostics éclairage public : participations financières 2022

	Reste à charge communal (TTC)	PER DESCRIPTION OF	096	1 320		1 520	1 320	2 960	8 080	
inancière	Participation autres financements	E T T T T T T	0	0		0	0	0	0	
 Synthèse financière	Participation SDES (40%)	007	480	099	001	007	099	1 480	4 040	
	Coût estimé du Date demande diagnostic (TTC) à engager	4 440	1 440	1 980	2 280	2 200	1 980	4 440	12 120	THE RESERVE OF THE PERSON OF T
générales	Date demande	15 déc 2021	1202020	31 janv 2022	24 jany 2022	24 66.11 2000	Z1 IEVI 2022	23 mars 2022		
Informations générales	Qté estimée de pts lumineux	30		105	150	120	071	480	dossiers):	
Dossiers validés	Commune	JARRIER		SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS	CHIGNIN	ENTREMONT-I E-VIELIX	A TOLID EN MANIDITAINT	LA-1 CON-EIN-MAORIEININE	Total déjà validé à ce jour (5 dossiers)	
Dos	Réf dossier	21015 DIAG		21016 DIAG	21017 DIAG	21018 DIAG	21019 DIAG	20000		

Informations generales Synthèse financière	Oté estimée de pts lumineux         Date demande engagere engagere         Coût estimé du lumineux         Participation autres         Participation autres         Reste à charge communal (TTC)	37 05 mai 2022 1 440 480	1440 480 0
ntormations ge	Qté estimée de Dai pts lumineux	37 0	
Jossiers a valider	Commune	SAINT-PAUL-SUR-YENNE	Validé le 24 mai 2022 (1 nouvea
Dossi	Réf dossier	22001 DIAG	

Compléments	ements à valider	Informations générales	générales		Synthèse financière	nancière	
Réf dossier	Commune	Qté estimée de pts lumineux	Date demande	Date demande diagnostic (TTC) à encader	Participation SDES (40%)	Participation autres	Reste à charge communal (TTC)
21013a DIAG	YENNE	113	13 aur 2022	4 047	000	IIII dilicelli dille	
210142 010	T IONOVENOM	2	13 avi 2022	/101	339	0	678
200 84.012	MOINTAGNOLE	30	13 avr 2022	240	80	0	160
>	Validés le 24 mai 2022 (2 dossiers à compléter) :	rs à compléter) :		1 257	419	0	838
	Total provisoire année 2022 (6 dossiers)	(6 dossiers)		14 817	4 939	0	9 878

Nouveaux dossiers déjà validés Compléments dossiers déjà validés





Délibération n° BS 4-3-2022

Objet:

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : Participations financières 2022

Membres:

En exercice : 13 Présents : 11

Présents prenant part à la délibération : 11

Date de la convocation :

21 avril 2022

Nota:

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en juin 2022.

SDES, territoire

Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le

Envoyé en préfecture le 08/06/2022

ID : 073-257302232-20220524-DELIB\_BS\_4\_3\_22-DE

(Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

**Extrait** 

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, Le 24 mai à 14 h,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS et Robert AGUETTAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- D'approuver les cinq dossiers notés « validés » et affichés dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser les engagements budgétaires des cinq nouveaux dossiers sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé à la présente délibération, soit une participation financière maximum globale de 13 880 €;
- ▶ De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier les participations financières du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme, Le Président du SDES, Michel DYEN



### Annexe délibération BS 4-3-2022

## Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2022

	Luminaires	solaires	2	0	0	,							7		Luminaires	Soldings	0	0	Re Aff ID
Matériels éligibles		astronomiques	0	0	0						-	=   7	=	Matériels éligibles		conhillonon	0	0	
Mat	Luminaires		14	35	17	1,	71	901	F7	15		000	503	Mat	Luminaires		CF .	35	-
ıts en €	Montant participation	SDES	4 160	2 315	3 355	2866	2000	50701	000	3750	1815	30 125		its en €	Montant participation	SDES	0.00	6 550	ļ
Synthèse des montants en €	Montant travaux	(iii) coloida	70 880	15 575	27 166	6205	51745	6 4 90 6	6,000,0	11326,5	4360	139 343		Synthèse des montants en €	Montant travaux éligibles (HT)	15 400	200	15 400	1
Synthès	Montant travaux	24 454	+C1 +7	18 865	32 901	6205	52875	2085.3	0,000	11326,5	4360	152 772		Synthès	Montant travaux (HT)	67.580		086 70	1
dossier	Complet le	14 faur 2022	14 1041 6052	15 févr 2022	21 févr 2022	30 mars 2022	04 mars 2022	23 mars 2022		23 mars 2022	30 mars 2022			dossier	Complet le	28 jany 2022			roioco
Suivi du dossier	Date de reception	27 iany 2022	40 64:10	10 revr 2022	13 janv 2022	23 juin 2021	27 janv 2022	12 févr 2022		14 fevr 2022	30 mars 2022			Sulvi du dossier	Date de reception dossier	28 jany 2022			Suivi du doction
Dossiers validés	Localisation des travaux	Chef-Lieu	Divare carlance	ממופחום מפרוחום	Cheminement piéton intervillage	Rue de La Chavanne	Divers secteurs sur St Genix sur Guiers et Saint Maurice de	Chemin de l'Ile	Caro of ob current	Overlue de la Gale	Divers secteurs	Total déjà validé à ce jour (8 dossiers)	Compléments validés	delicits values	Localisation des travaux	35 luminaires supplémentaires (projet initial validé le 24/11/21)	Total délà validé à ce iour (1 complément)		Dossiers à valider
Do	Commune	, Les Chapelles	La Bâthie		Crest-Voland	Arvillard	Saint-Genix-les-Villages	Montmélian	Montmélian		Saint-Alban-de-Montbel	,	Comp	100	Commune	Bellecombe-en-Bauges			Dos
	Réf dossier	2022-01	2022-03	2000	t0-7707	2021-25	22002TVXEP	22007TVXEP	22008TVXEP		22009TVXEP				Réf dossier	2021-36a			

	ch	en pro é le 73-25	00							Ť	LI	BE	S	4	3	22-DI	E
		Lum	000		Ť					T		Ī	Ī	Ť			_
	Matériels éligibles	Horloges	canhillollollea	2								2			13		
	Σ	Luminaires		13	6	707	12	7.	21	ç	2	76			320		
	nts en €	Montant participation	SDES	3 025	4 370	0101	2 890		4 645	1 950	000	13 880			50 555		
	Synthese des montants en €	Montant travaux éligibles (HT)		1 520	9 2 9 9	207.0	12 672		19:480	7 980	200	56 951		777	711 094		
Cunthag	Synthes	Montant travaux (HT)	1700	0317	10 573		272 413		31 455	7 980		330 738		564 000	000 100		
Suivi du doccior	dossign	Complet le	04 mai 2022	_	04 mai 2022		28 avr 2022		04 mai 2022	04 mai 2022							
Silving	no laino	reception dossier	11 mars 2022		11 mars 2022		23 mars 2022		02 mai 2022	02 mai 2022	4						
Dossiers à valider		Localisation des travaux	Route des Forges, Grand Champ, RD201		Divers secteurs	Rue du Grand Barberaz. Rues des docteurs Vincent et	Rochefreite	Quartier Pont Neuf et minoterie, du Pont Vieux, rue de la Paix et	rue des Ecoles	Abords Lycée Hotelier et Médiathèque, Rue du Grand Barberaz		Valides le 24 mai 2022 (5 nouveaux dossiers)		Total provisoire année 2022			
Do		Соттипе	Saint-Vital		Grignon	Challee Land	Citalica-Lea-Eaux	Cognin		Challes-Les-Eaux						Nouveaux dossiers dėjà validės Complėments dossiers dėjà validės	
		Réf dossier	22005TVXEP		22006 I VXEP	22010TVXED		22011TVXEP		22012TVXEP						2 0	

Envoyé en préfecture le 08/06/2022





Délibération n° BS 4-4-2022

Objet:

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES:

Programme provisoire 2022

Membres:

En exercice: 13 Présents: 11

Présents prenant part à la délibération: 11

Date de la convocation :

21 avril 2022

Nota:

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en juin 2022.

SDES, territoire ID: 073-257302232-20220524-DELIB\_BS\_4\_4\_22-DE

Reçu en préfecture le 08/06/2022

Envoyé en préfecture le 08/06/2022

Affiché le

(Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau 73290 La Motte-Servolex

**Extrait** 

Du registre des délibérations du bureau syndical

### Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, Le 24 mai à 14 h,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS et Robert AGUETTAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- D'approuver les huit nouveaux dossiers et trois compléments listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à signer avec chaque commune concernée les conventions spécifiques à chaque opération, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil de télécommunication valant convention financière ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;
- D'autoriser les engagements budgétaires des huit opérations concernées par la présente délibération, ainsi que les engagements budgétaires complémentaires des trois opérations sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme. e Président du SDES. Michel DYEN





## Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2022

							Cod	Couts liés à l'onération									
												Participation		Répartition financière totale en €	e totale en €		77.3
Соттипе	Sectour des travaux	INSEE	Type MOA	N* Opération		Montant HT		AVT		Montant TTC		SDES	Соттине	oun		SDES	
					Reseau DP (1)	Eclairage public	Télécoms	Reseau DP (2)	Eclairage public (3) Télécoms (4)	Travaux + Prestations	Total général	Eclairage public	Frais de MOA	Participation aux trayaux TTC	TVA récupèrée	Participation aux	11.000
	Secteur Bellecombe entrée avai	73 036	SDES	22001	45 122	10 589	19 875	9 024	5 693	89 503	92 188	250	2685	200.03			1909
2 GRAND-AIGUEBLANCHE	Hameau des Emptes - Tranche 1	73 003	Grpmt Cmdes	22006	71 309			14 262		85 571	00 430		500 4	66 66	9 024	29 273	
3 LANDRY	Hameau du Parchot	73 142	SDES	21072	71 922	26 690	32 528	14 384	11 844	167 360	961 99		2 567	31 091	14 262	42 786	-
4 NOTRE-DAME-DES-MILLIERES	Secteur Moutonnet RD925	73 188	SDES	22002	7 106		1	1421		200 JC1	162 090	087	4 721	99 252	14 384	48 453	
5 PLAGNE-TARENTAISE (LA)	Secteur Valezan partie basse	73 150	Grpmt Cmdes	21064	186 198	56 609	83.065	07.25	27 026	1700	28/82		256	3 0 9 8	1 421	4 264	
6 SAINT-BERON	Hameau du Bernerd	73 226	SDES	21052	144 665	27 013	95	0.5	56 33	331 047	402 778	2 250	11 731	251 739	37 240	113 799	
7 AITON	Le Villard partie haute	73 007	SDES	22019	100 404	2 2	970 15	56 933	90c or	272 646	280 825	1750	8 179	160 660	28 933	91 232	
8 CHATELARD (LE)	Entrée Bourg Est	73 081	SDES	22013	118 622	200.62	24 462	20 481	11 909	194 337	200 167	1 500	5 830	112 739	20 481	66 948	-
9 FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	La Rochette tranche 1	11 400			770 01-	42.300	43.161	23 724	17 233	245 747	253 119	2 500	7 372	150 303	23 724	79 091	_
10 IABBIED	Secteurs Notre Dame. Bormat et Varcinières	2110	orpmt cindes	20045	174 380	38 378	96 77.1	34 876	27 030	371 436	382 579		11 143	245 962	34 676	101 740	_
	Tranche 1	73 138	Grpmt Cmdes	22016	100 881	23 176	62 620	20 176	17 159	224 012	230 733	1 000	6720	149 028	20 176	61 528	-
11 MOTTE-SERVOLEX (LA)	Clos des Perles et rue Richard	73 179	SDES	22009	98 424	30 469	59 344	19 685	17 963	225 886	232 662		222	146 122		976 10	_
12 MOUTIERS	Faubourg de la Madeleine	73 181	SDES	22010	31 525		13 619	6 305	2724	54 173	55.708			27 04	CB0 FI	66 855	
13 SAINTE-REINE	Epernay RD911	73 277	Grpmt Cmdes	22020	33 628	1.		6 766		40 594	41 811		670	9/505	6 305	18 915	
14 SEEZ	Carrefour rue des Pierres Blanches / RD 1090	73 285	SDES	22014	43 021	5 759	B 486	8,604	0,00	200			1,218	14 /49	9929	20 297	
1 BEAUFORT-SUR-DORON	Secteur chemins de la Cascade et du Moulin (Complément au projet initial présenté au BS	73 034	Grpmt Cmdes	19031	34 020	7 307	907.01		0.00	SI / 80	70 781	250	2 062	36 114	8 604	26 063	
	du 12/02/2020)						97.6	, b 804	5 409	73 277	75 476		2 198	51 650	6 804	17 022	_
2 СНАМВЕRY	Secteur rues Sergent Rovel et Chancy (Complément au projet initial présenté au BS du 10/03/2020)	73 065	SDES	19041	39 518	4 070	17 143	7 904	2 615	63 109	65 002	180	1 693	37 158	7 904	19 941	
3 MONTHION	Secteur RD925 (Complément au projet Initial présenté au BS du 12/02/2019)	73 170	SDES	19007	1670	2750	7 250	334	2 000	14 004	14 424		420	13 088	316	4 000	
4 RUFFIEUX	Sectour Impasse Rochelle d'en Haut (Complément au projet initial présenté au BS du 03/09/2020)	73 218	SDES	20019	4 242			848		5 090	5 243		153	1 849	_		
5 CHAMBERY	Secteur Rue Marceau (Comptément au projet Initial présenté au CS du 17/12/2019)	73 065	SDES	19068	5 225	6 223	3 782	1 045	2 001	16 276	16 824		848	, r		en pré	
6 DRUMETTAZ-CLARAFOND	Secteur Montée du Mollard (Complèment au projet initial présenté au BS du 19/10/2018)	73 103	Grpmt Cmdes	18518								165	•	2 44		0	
7 averse	Secteur Grange neuve (Complément au projet Initial présenté au BS du 09/09/2019)	73 211	SDES !	19058		,	1				1.	1 000			2-2022	re le 0 le 08/0	
															052	1	
Tot	Total déjà validé à ce jour (14 opérations + 7 compléments) :	ents):		,	1 314 082	299 838	555 514	262 816	171 070	2 603 322	2 681 421	11 595	78 100	1 594 503	4-DE	022	
															LIB_BS_4_4_22-I		
															DE		

## Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2022

Comparison of the control of the c		40-0-0-0						CoC	Coûts liés à l'opération	lon				The Late of the la	Differential		The State of the S
Part	Сотпипе	Sectour des travaux	NSEE	Type MOA	N. Onésse		Montant HT		5	ď	Montant TTC		Participation SDES	Com	mune		920
Part	ed .					Rêseau DP (1)	Eclairage public	Telécoms		Eclairage public (3) Télécoms (4)	Travaux +	Total général	Eclairage public	Frais de MO	Participation aux travaux TTC	TVA récupérée	Participation a
Part																	T You have a
Column   C		Rues Joseph Michaud et du 17 octobre	73 010	Grpmt Cmdes	22030	66 811	74 843		43.263	20.00							
March   Continue   C	2 FRETERIVE	Chemin des Pillettes	73 120	Grpmt Cmdes	21054	46 238			9700	8	200 541	212 738	805	6 196	158 684	13 362	40 691
Part	3 MERY	Rue des Exertiers	73 155	Grpmt Cmdes	22031	46.084			0476		25 486	57 150		1 665	20 160	9 248	27 743
Part	4 NANCES	Les Gollets	73 184	SDES	22027	138 460	25 470		37.		105 45	26 960		1 659	20 093	9 217	27 650
Require manufacturence to 98 (000202222)   A 4 2 22 OCC   A 4 2 22 OCC	5 PEISEY-NANCROIX	Route de la Tannerie	73 197	SDES	24063		2	190 60	27 694	16 951	267 871	275 907	250	8 036	168 729	27 694	79 485
Part		Mollings to veluces all M		SDES	55012	53 488	15 97 1	30 715	10 698	9 337	120 210	123 817	750	3 606	80 276	10 698	32 843
Control   Cont		mollessoulaz et secteur G Re	-	SDES	21076	143 761		94 507	28 752	16 901	285 922	294 500		8 578	174 767	28 752	90 961
1975   1975	- Inchine	Sectour KU 1090, route du Petit Saint Bernard	-+	Grpmt Cmdes	22012	101 613		74 218	20 323	14 844	210 998	217 327		6 330	140 500	20 323	56 505
Market   M	DOINE	Avenue de Serbie	73 303	Grpmt Cmdes	22 029	151 964		8 /0	30 393		182 357	167 828		5471	71 453	30 393	85 982
Control of the cont		Validées lo 24 mai 2022 (8 nouvelles opérations	ä			681 618	31 147	269 021	136 324	60 034	1 178 144	1 213 488	1 000	ANT ST			
CIUIT   Complement   Compleme		Section Discontinuity														170 001	104
The complement and productions of the complement of of the		Initial présenté au BS du 2/07/2019)	73 008	SDES	19038	28 881	3 920	9 9 1 2	5 776	2 766	51 256	52 794		1 538	26 300	5776	20 718
Second and the Complement of the Port   Comp		Secteur rue Marlus Canton, chemin du Pray (Complément au projet initial présenté au CS du 17/12/2019)	73 096	SDES	19074	2 185	812	2 437	437	059	6 521	6716		196	4 968	437	131
10   10   10   10   10   10   10   10	SEEZ	Secteur VIIIard Dessus, rue des Plerres Blanches BT HTA (Complément au projet initial présenté au BS du 19/01/2021)		Grpmt Cmdes	21004	52 436			10 487		62 923	64 810	575	1 888	20 164	10 487	34 159
17.00   19.0			#NIA														
Record of the control of the contr																	
10   10   10   10   10   10   10   10		Validés le 24 mai 2022 (3 compléments à projet init	tial):			54 621	612	2 437	10 924	650	69 443	71 527	575	2 083	25 132	10 924	35 471
Recr en breteger		Total travaux année 2022				2 050 321	331 798	826 972	410.064	224 754	000 030 0						
Second en business a valider of Complement valides of Complement valides of Complement valides of Complement doptimition à valider of Complement doptimities of Complement valides of Complement doptimities of Complement doptimiti	(1) RESEAU DP: Réseau de distribution (2) TVA fraitée via la DGFIP (attestation d' (3) TVA éctairage public récupérée par la c(4) TVA génie civil lelecom non récupéral a	publique d'électricité d'investissement du nouveau contrat de concession). commune par le biais du FCTVA au taux actuel en vigue	ä			8800 S					505 000 0	3 966 436	13 170	115 527	2 295 612	410 064	260 76
an préfecture le 08/06/2022  de le 32-257302232-20220524-DELIB_BS_4_4_22-DE  10 2025  3-257302232-20220524-DELIB_BS_4_4_22-DE  11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	14	Nouvelles opérations délà validées		α	Nouvelles cookrat	sepilor o acci		8								D : 07	Reçu (
D2232-20220524-DELIB_BS_4_4_22-DE	7	Complèments d'opérations déjà validés			Complèment d'op	rération à valider		10	32	Opérations et en 2022	compléments valid	lės				3-2573	en préfe
208/06/2022  SELEO  20220524-DELIB_BS_4_4_22-DE	21			=				!	N							02232-2	
524-DELIB_BS_4_4_22-DE		1	_													20220	
Lo									ķ.							524-DE	6/2022
											,					LIB_BS	
22-DE																_4_4_:	>
																22-DE	





Délibération n° BS 4-5-2022

Objet:

Création de nouvelles Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : Lancement consultation

Membres:

En exercice : 13 Présents : 11

Présents prenant part à la délibération : 11

Date de la convocation :

21 avril 2022

Nota:

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en juin 2022.

SDES, territoire

Envoyé en préfecture le 08/06/2022 Reçu en préfecture le 08/06/2022

Affiché le rergie Savoie

(Syndicat Départementai d'Energie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau 73290 La Motte-Servolex

**Extrait** 

Du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, Le 24 mai à 14 h,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER, Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Roger BLANC-COQUAND, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Serge TICHKIEWITCH, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Béatrice SANTAIS et Robert AGUETTAZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ D'autoriser le lancement d'une consultation pour la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE, sous la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée, pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes ;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence de l'accord-cadre afférent;
- ▶ De déléguer à Monsieur le Président l'attribution de l'accord-cadre après avis de la Commission d'Appel d'Offre ;
- ▶ De déléguer à Monsieur le Président toutes autres décisions et modalités de passation et d'exécution de l'accord-cadre afférent.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme, Le Président du SDES, Michel DYFN

